

Collectif d'associations lyonnaises en faveur des personnes handicapées

Lyon, le 27 septembre 2017

M. David Kimelfeld
Président de la Métropole de Lyon
dkimelfeld@grandlyon.com

Objet : Rénovation de la place des Terreaux (Lyon, 2^{ème})

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du 19 septembre du groupe de travail "Voirie" de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité, présidée par M. Abadie, vos Services en charge du projet cité en objet nous ont présenté leur travail, afin de recueillir l'avis des associations de personnes handicapées, au titre de la concertation habituelle.

Nous avons ainsi appris que toutes les principales caractéristiques de ce projet avaient déjà été validées par les élus et que seuls certains détails pouvaient encore être modifiés ou précisés.

Nous nous insurgeons contre ce procédé qui revient à vider la concertation de tout son sens !

En dépit de cette situation et en confirmation de nos déclarations en séance, nous tenons à attirer votre attention sur le cas de la chaussée bordant le côté Ouest de la place.

Large de 10,50 m (soit 3 files de circulation larges, type autoroutier), elle a dernièrement été remise en état pour le confort de la circulation autorisée (transports en commun, taxis et quelques voitures) ce qui était certainement nécessaire et que nous ne contestons pas.

Le marquage n'a pas été reconduit :

- ni pour délimiter les files de circulation. Celle-ci s'effectue maintenant spontanément et exclusivement sur 2 files (une par sens), sans aucune difficulté et à vitesse relativement modérée (zone 30), du moins le jour ;
- ni celui des passages-piétons aux extrémités. Ce que nous apprécions car cela autorise désormais la traversée en tout point, dans le respect du Code de la Route (pas de passage piétons à moins de 50 m). Là aussi, les personnes handicapées et piétons que nous représentons se sont spontanément adaptés. A l'avenir, ces traversées seront facilitées puisque le projet prévoit l'abandon des lisses marquant la séparation avec la place, disposition qui nous convient.

Par contre, nous avons été très étonnés d'apprendre que la largeur inusitée de cette chaussée serait maintenue au motif, tout à fait insolite, que cela permettait de garer un véhicule en panne sans gêner le trafic. Comme sur la bande d'arrêt d'urgence des autoroutes ! Si ces bandes ont leur utilité (sécurité) sur les routes interurbaines à grande vitesses, tel n'est pas du tout le cas dans les villes, à Lyon comme ailleurs. La vitesse y est bien moindre et la place bien plus rare, si bien que les véhicules immobilisés en panne sur la chaussée sont toujours enlevés par une dépanneuse.

Donc le maintien de cette très large chaussée n'a aucune justification fonctionnelle.

Par contre, il présente beaucoup d'inconvénients pour les nombreuses personnes que nous représentons car :

- la longueur de traversée, lieu de tous les dangers pour nous, est excessive et inconfortable. De plus, cela est totalement contraire à la politique de la Métropole qui, très pertinemment, s'efforce de la réduire, à l'occasion des aménagements ;
- la grande largeur de chaussée et le tracé rectiligne facilitent les excès de vitesse, en particulier la nuit où se pratiquent des rodéos, redoutables dangers pour les piétons ;

Une réduction à la largeur usuelle de 2 files en ville, soit environ 6 m, améliorerait nettement cette situation. Ceci sans aucune gêne pour l'écoulement du trafic.

Elle pourrait se faire par moitié de chaque côté ou seulement sur le côté Sud, par élargissement d'environ 4 m du trottoir devant le Palais Saint Pierre, ce qui présenterait plusieurs avantages :

- la façade de ce monument classé serait mise en valeur ;
- le stockage des files d'attentes qui se produisent lors des expositions les plus fréquentées serait facilité ;

- entraînant une légère sinuosité aux extrémités, elle freinerait les excès de vitesse nocturnes ;

Une variante serait de créer un terre-plein central accessible d'environ 3 m, facilitant considérablement la traversée tout en maintenant, selon votre souhait, la possibilité de garage exceptionnel.

En tout cas, ce serait une façon indiscutable d'humaniser cette place, d'améliorer l'agrément de la ville et de développer le déplacement des personnes handicapées, conformément à l'un des objectifs fondamentaux du Plan des Déplacements Urbains.

Dans ce projet, nous ne comprenons pas que l'on procède à des améliorations esthétiques, comme la rénovation de 15 micro-fontaines, tout en laissant de côté une amélioration fonctionnelle, aussi essentielle pour la sécurité et le confort des personnes handicapées et des piétons et très simple à réaliser.

Les travaux n'ayant pas démarré, il est encore temps de corriger le projet selon notre demande dont nous espérons que vous conviendrez qu'elle est raisonnable, pertinente et modérée. Aussi, nous espérons vivement être entendus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Les 3 associations signataires



Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité, représenté par Eric Benon, Président

E- mail < benon.carpaccess@gmail.com >



Association Les Droits du Piéton, représentée par Yves Gascoin, Co-président

E-mail < yves.gascoin@club-internet.fr >



Association Point de Vue sur la Ville, représentée par Georges Masson, Vice-président

E- mail : masson.georges@gmail.com

Copie : M. Georges Képénékian, Maire de Lyon

M. Pierre Abadie, président de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité